

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E  
-----

SECRETARIAT GÉNÉRAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

79/094 du 21/02/79  
**D**ÉCRET N° 79/094 /MTJ.SGFPT.DFP/21021/15  
portant intégration et nomination de Mon-  
sieur OKOUA-MBONGO François dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Servi-  
ces Techniques (Travaux Publics).-

-----ooOoo-----  
, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.  
-----oOo-----

(/ I S A S :

Vu l'acte n° 005/PCT/CC du 7.2.79 portant fonctionne-  
ment et organisation des Pouvoirs Publics

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962  
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières  
et reclassements;

Vu l'acte n° 004/PCT/CC du 5.2.79 organisant l'expé-  
dition des affaires courantes de l'Etat

Ministre du Plan;

(/u le décret n° 73-635 du 18-11-73 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 3631/MEN.DOC du 26.7.1978 du Directeur de  
l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candi-  
dature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

